

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS

AU MINISTRE DE L'EDUCATION

SUR

LES SUBVENTIONS SPECIALES
DE CENTRES POUR 1974/75

Québec, le 4 juillet 1974.

73.18

SOMMAIRE

1. Dans son avis du 11 février 1974 sur les subventions aux universités pour 1974/75 (subventions de fonctionnement et d'investissement) le Conseil des universités retenait une possibilité d'enveloppe budgétaire de l'ordre de \$800,000 pour le chapitre "subventions spéciales de centre".

2. Dans le présent avis, le Conseil fait des recommandations quant à l'allocation d'une subvention spéciale de centre pour fonctionnement et investissement aux organismes suivants:

	1974/75 \$	1975/76 \$	1976/77 \$
a) Laboratoire de recherche en optique et laser de l'Université Laval	150,000	102,000	120,000
b) Centre d'études nordiques de l'Université Laval	90,000	99,000	108,900
c) Center for Northern Studies and Research de l'Université McGill	80,000	88,000	96,800
d) Centre d'ingénierie nordique de l'École Polytechnique	75,000	82,500	90,700
e) Centre de recherches sur le Moyen-Nord de l'Université du Québec à Chicoutimi	55,000	60,500	66,500
	450,000	432,000	482,900

3. Le Conseil recommande en outre que des subventions soient attribuées, pour 1974/75, en vertu des dispositions transitoires, pour un montant à être déterminé plus tard, aux organismes suivants:

- a) Centre de recherche sur l'eau (Université Laval)
- b) Centre de recherche sur les sciences de la santé et de l'efficacité physique (Université du Québec à Trois-Rivières)
- c) Centre de recherche en aménagement régional (Université de Sherbrooke)
- d) Unité de recherche gastro-intestinale (Université de Sherbrooke)
- e) Centre de recherche et d'innovation urbaine (Université de Montréal)
- f) Centre de recherche en développement économique (Université de Montréal)
- g) Centre de recherche écologique (Université de Montréal)
- h) Centre de recherche en écologie (Université du Québec à Montréal)
- i) Centre international de recherche sur le bilinguisme (Université Laval)
- j) Centre de recherche en psycho-mathématique (Université de Sherbrooke)

4. Par cet avis, le Conseil des universités n'épuise pas toutes ses obligations relativement aux subventions spéciales de centres du programme FCAC. Il lui reste en effet à se prononcer sur:

- le deuxième versement pour les centres retenus en 1973/74;
- les montants de subventions à recommander en vertu des dispositions transitoires;
- l'évaluation des seize (16) nouvelles demandes de centre que le ministère a reçues en janvier 1974.

5. Considérant le présent avis et les connaissances qu'il a des demandes à l'étude, le Conseil estime que le budget du chapitre "Subvention spéciale de centre" se répartira ainsi cette année:

- | | | |
|----|---|------------|
| a) | Recommandations présentes quant à des subventions pour centres retenus en 1974/75 | \$ 450,000 |
| b) | Recommandations quant au 2e versement pour 1974/75 des centres retenus en 1973/74 | \$ 350,000 |
| c) | Recommandations, si possible, en vertu des dispositions transitoires pour 1974/75 | \$ 215,000 |

Cette somme s'avère supérieure d'environ \$200,000 à celle retenue par le Conseil en février 1974. Il importe, toutefois, de noter que la somme de \$1,015,000 comprend des montants pour investissement difficiles à déterminer pour le moment.

1. L'évaluation des demandes de centres en 1973/74: processus et objet

Pour faire suite à l'avis du Conseil des universités au ministre de l'Education, en date du 16 avril 1973, la Commission de la recherche universitaire, avec l'accord du ministère de l'Education, a poursuivi l'évaluation et la sélection des demandes de subvention spéciale de centre que les directeurs des organismes de recherche des universités ont adressées au Ministère dans le cadre du programme "Formation de chercheurs et action concertée".

Dans l'avis du 16 avril 1973, le Conseil des universités proposait d'évaluer treize demandes de centre. Toutefois, constatant que les disponibilités budgétaires de certains de ces organismes leur permettaient de fonctionner pour 1973-74 sans difficulté, le Conseil recommandait de scinder en deux le processus d'évaluation. Une première évaluation, comprenant six demandes de centre, avait lieu en septembre 1973. Le Conseil adressait alors un avis au ministre de l'Education; il recommandait que trois centres jouissent d'une subvention spéciale et qu'un quatrième organisme obtienne, dans le cadre d'une action concertée, une subvention de démarrage.

Dans les quelques pages qui suivent, le Conseil désire faire des recommandations à propos du deuxième groupe de demandes retenues en avril 1973; ces demandes émanent du:

- a) Laboratoire de recherche en optique et laser (Université Laval)
- b) Centre de recherche sur la croissance humaine (Université de Montréal)
- c) Centre de recherche sur les sciences de la santé et de l'efficacité physique (Université du Québec à Trois-Rivières)
- d) Centre d'études nordiques (Université Laval)
- e) Centre de recherche sur le Moyen-Nord (Université du Québec à Chicoutimi)

- f) Centre de recherche en aménagement régional (Université de Sherbrooke)
- g) Centre de recherche sur l'eau (Université Laval)

L'analyse de ce deuxième groupe de demandes a incité la Commission de la recherche universitaire à mettre au point, avec l'accord du Conseil, des modalités d'évaluation particulières lorsque plusieurs demandes relevaient d'un même secteur de recherche; elle a développé pour cela le principe d'une analyse sectorielle ayant pour but l'élaboration d'un programme de recherche s'étalant sur au moins trois ans et permettant de situer les objectifs de chaque organisme du secteur; ce programme de recherche sert de base à une allocation de crédits que la Commission désire regrouper dans une "action thématique", limitée pour le moment aux seuls organismes de recherche des universités.

Le présent avis a été adopté par le Conseil des universités, après consultation de sa Commission de la recherche universitaire, lors de sa 54e séance, le 21 juin dernier. Il porte successivement sur les demandes spécifiques, sur les demandes regroupées en "action thématique" et sur celles adressées au ministère de l'Education en janvier 1974, pour l'année budgétaire 1974/75.

2. Demandes spécifiques

2.1 Laboratoire de recherche en optique et laser (Université Laval)

CONSIDERANT QUE:

- a) le programme de recherche du LROL peut avoir d'importantes retombées sur la technologie en optique et laser;
- b) le Conseil de la politique scientifique du Québec encourage la recherche sur les lasers;

- c) les travaux du LROL regroupent un nombre appréciable de chercheurs d'expérience et permettent la formation de plusieurs étudiants gradués;
- d) le LROL constitue au niveau universitaire et en dehors du réseau universitaire un pôle d'attraction;
- e) le Comité d'évaluation du Centre a fait des recommandations quant aux besoins en investissements de celui-ci pour 1974/75;
- f) avant d'obtenir pour les deux années subséquentes une subvention d'investissement qui ne dépassait pas 20% de la subvention accordée pour le fonctionnement, l'Université Laval devrait présenter au Ministère une liste des équipements que le LROL désire acquérir;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 1

- (1. QUE le plan de développement avec mission interuniversitaire
(proposé par le laboratoire de recherche en optique et laser
(présenté par l'Université Laval soit accepté;
(
- (2. QUE, de plus, le LROL noue des relations étroites avec le cen-
(tre de recherches industrielles du Québec, afin de faire pro-
(fiter l'industrie québécoise des recherches effectuées par le
(Laboratoire, et
(
(QUE celui-ci joue un rôle plus important auprès des ingénieurs
(et des scientifiques qui, dans leurs travaux, sont appelés à
(utiliser les lasers et l'optique cohérente;
(
- (3. QUE le LROL obtienne une subvention spéciale de centre ainsi
(répartie pour les trois années à venir:
(

	Subvention de fonctionnement	Subvention d'investissement
1974/75	\$ 75,000	\$ 75,000
1975/76	\$ 85,000	\$ 17,000 (max.)
1976/77	\$ 100,000	\$ 20,000 (max.)

2.2 Centre de recherche sur la croissance humaine (Université de Montréal)

CONSIDERANT QUE:

- a) les activités du Centre n'ont qu'un impact marginal sur la formation de chercheurs;
- b) le Centre de recherche sur la croissance humaine n'est composé que d'une équipe ne groupant que quelques chercheurs d'expérience;
- c) il est à déplorer que les travaux qui y sont poursuivis, malgré leur pertinence et leur qualité, n'aient pas su encore attirer l'attention des organismes sectoriels québécois qui auraient été en mesure de lui accorder une aide financière;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 2

- (1. QUE ne soit pas retenue pour le moment la demande du Centre de recherche sur la croissance humaine de l'Université de Montréal.
- (2. QUE soit toutefois encouragée la poursuite des travaux de ce Centre et que l'Université de Montréal, par exemple, requierre à cette fin l'assistance financière des organismes sectoriels directement intéressés par les recherches sur la croissance humaine.

2.3 Centre de recherche sur les sciences de la santé et l'effcience physique (Université du Québec à Trois-Rivières)

La demande de subvention spéciale de ce centre ne fut pas évaluée suite à l'intervention de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui désirait faire des modifications au plan de développement qu'elle avait présenté en 1973/74.

CONSIDERANT:

- a) le délai demandé par l'université;
- b) le fait que le Centre de recherche sur les sciences de la santé et de l'efficacité physique était un des treize organismes de recherche retenus pour évaluation en avril 1973;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 3

- (1. QUE le Centre de recherche sur les sciences de la santé et de l'efficacité physique bénéficie pour 1974/75 de dispositions transitoires, sans que cela soit, d'aucune façon, un jugement de valeur sur la demande de cet organisme;
- (2. QUE, pour ce faire, ce Centre présente au Ministère ses prévisions budgétaires pour cette année, basées sur une continuation des opérations plutôt que sur un développement de celles-ci.

3. Les actions thématiques dans les secteurs où existent plusieurs organismes de recherche.

Pour les secteurs où existent plusieurs organismes de recherche, des évaluations sectorielles devraient permettre de déterminer un programme de recherche propre à coordonner pour trois ans les activités de chacun des organismes du secteur. Pour ce faire, il a été convenu par le ministère de l'Éducation et par le Conseil des universités que la Commission de la recherche universitaire déterminerait d'abord l'importance du secteur et mesurerait la masse des activités qui y sont menées; en second lieu, la Commission pourrait nommer un Comité spécial chargé de l'analyse du secteur. Cette analyse devrait en particulier conduire:

- a) à la délimitation du secteur de recherche;
- b) à la présentation des possibilités d'action dans le secteur;
- c) à la recommandation d'avenues de recherche pour les universités du Québec;
- d) à la mesure des possibilités d'action des organismes universitaires actuels.

Une telle analyse devrait aussi permettre de fixer le nombre de demandes pouvant être évaluées de façon spécifique, de même que la somme des crédits nécessaires pour soutenir une action thématique dans le secteur.

Un tel processus d'évaluation modifierait quelque peu le désir initial du Conseil et de la Commission de la recherche universitaire de ne retenir en principe qu'un seul organisme de recherche par secteur. Plusieurs raisons expliquent ce changement d'orientation:

- . le fait que plusieurs universités peuvent vouloir oeuvrer dans un même secteur;
- . le fait que la coordination sectorielle ne devrait pas détruire les efforts déjà entrepris dans les universités;
- . le fait qu'un regroupement thématique devrait favoriser l'adoption d'objectifs communs de recherche, en même temps que permettre d'éviter tout dédoublement.

3.1 Les recherches sur le Nord

CONSIDERANT:

- a) l'analyse poursuivie depuis un an sur les programmes de recherche sur le Nord;
- b) la difficulté de préciser un programme d'action thématique sans connaître les grands objectifs que désire atteindre la société dans le secteur concerné;

- c) la haute priorité que les universités concernées accordent cependant aux activités de leur Centre poursuivant des recherches sur le Nord;
- d) l'appui financier accordé par chaque université à ce Centre;
- e) les complémentarité relative de l'action de chacun de ces Centres dans le domaine des études nordiques;
- f) le désir de chaque Centre de promouvoir une coopération inter-universitaire;
- g) la contribution appréciable de chaque Centre à la formation des chercheurs;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 4

- (1. QUE soit retenu pour le moment pour les fins de l'action thé-
(mathique sur le Nord l'objectif suivant: "Les ressources du
(territoire doivent être aménagées et conservées pour le bénéfi-
(ce de la nation et pour celui des populations qui habitent ce
(territoire";
(
- (2. QUE dans une première étape les organismes de recherche du sec-
(teur nordique se consacrent à l'étude des ressources naturelles
(et humaines dans les domaines suivants:
(
(- milieu physique: climatologie, pédologie, hydrologie, etc.
(
(- bio-écologie: flore et faune
(
(- géologie: exploration et exploitation minières
(
(- populations locales et immigrantes: ethnologie, linguistique,
(éducation, vie économique, etc.
(
(- santé: hygiène, nutrition, recherches médicales
(
(- ingénierie: matériaux, sols, communications, domaine hydro-
(électrique, génie sanitaire, etc.
(
- (3. QUE
(
(- le Centre d'études nordiques (Université Laval) poursuive ses
(efforts dans le domaine de la bio-écologie;
(
(- le Centre de recherche sur le Moyen-Nord (Université du Québec
(à Chicoutimi) poursuive ses efforts dans le domaine de la géo-
(logie;
(
(- le Centre en ingénierie nordique (Ecole Polytechnique) pour-
(suivre ses efforts dans le domaine de l'ingénierie;
(
(- le Center for Northern Studies and Research (Université McGill)
(poursuive ses efforts dans le domaine du milieu physique;

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 1^{er} étage
Québec, G1R 5A5

(4. QUE certains de ces centres s'emploient dans les années à
 (venir à développer des recherches sur la population et la
 (santé, en suscitant des liens avec les groupes qui actuel-
 (lement oeuvrent dans ces deux domaines;
 (

(5. QUE chaque organisme reçoivent une subvention pour fonctionne-
 (ment et investissement selon le tableau suivant:

	1974/75	1975/76	1976/77
	\$	\$	\$
Centre d'études nordiques	90,000	99,000	108,900
Center for Northern Studies and Research	80,000	88,000	96,800
Centre d'ingénierie nordique	75,000	82,500	90,700
Centre de recherche sur le Moyen-Nord	55,000	60,500	66,500
	-----	-----	-----
	300,000	330,000	362,900

3.2 Le secteur de l'eau

En raison de son importance, et du fait que plusieurs centres y oeuvrent, le secteur de l'eau fait l'objet actuellement d'une analyse sectorielle, mais ce n'est pas avant l'automne que le Conseil, sur recommandation de la Commission de la recherche universitaire, pourra se prononcer sur la possibilité d'une action thématique; les recommandations qui pourraient en résulter quant à des subventions spéciales ne sauraient être applicables avant le 1er juin 1975.

Aussi, CONSIDERANT:

- a) la demande du Centre de recherche sur l'eau (Université Laval), qui avait été retenue par le Conseil des universités, pour évaluation, en avril 1973;
- b) la nécessité de faire bénéficier ce Centre de mesures transitoires qui permettent la poursuite de ses activités;

Le Conseil des universités recommande-t-il:

RECOMMANDATION 5

- (1. QUE le Centre de recherche sur l'eau bénéficie pour 1974/75
- (de dispositions transitoires, sans que cela soit, d'aucune
- (façon, un jugement de valeur sur la demande de cet organisme;
- (
- (2. QUE, pour ce faire, CENTREAU présente au Ministère pour cette
- (année des prévisions budgétaires basées sur une continuation
- (des opérations plutôt que sur un développement de celles-ci.

3.3 Le secteur aménagement, développement, planification

L'analyse sectorielle de ce triple domaine a été décidée. Elle ne s'amorcera effectivement que dans quelques semaines, après que quelques spécialistes, réunis au mois d'août par la Commission de la recherche, auront permis à celle-ci de répondre à certaines questions préalables. Il est douteux que les subventions spéciales reliées à une action thématique, au terme de cette analyse, puissent être annoncées avant le 1er juin 1975.

Aussi, CONSIDERANT:

- a) la demande du Centre de recherche en aménagement régional (Université de Sherbrooke), qui avait été retenue par le Conseil des universités, pour évaluation, en avril 1973;
- b) la nécessité de faire bénéficier ce Centre de mesures transitoires qui permettent la poursuite de ses activités;

Le Conseil des universités recommande-t-il:

RECOMMANDATION 6

- (1. QUE le Centre de recherche en aménagement régional bénéficie
(pour 1974/75 de dispositions transitoires, sans que cela soit,
(d'aucune façon, un jugement de valeur sur la demande de cet
(organisme;
- (2. QUE, pour ce faire, le CRAR présente au Ministère, pour cette
(année des prévisions budgétaires basées sur une continuation
(des opérations plutôt que sur un développement de celles-ci.

4. Les nouvelles demandes reçues avant le 22 janvier 1974

A la date d'expiration du délai accordé par le Ministère pour la présentation par les universités de demandes spéciales de centre - le 22 janvier 1974 - le Ministère avait reçu dix-huit nouvelles demandes. La Commission de la recherche universitaire, suite à l'avis de décembre 1973 de son comité "ad hoc", s'est occupée de deux d'entre elles dans le cadre de l'action thématique de recherche nordique. L'admissibilité des autres demandes n'a pas encore été étudiée par les services compétents du Ministère. Certains organismes devraient cependant faire l'objet dès maintenant de considérations spéciales.

4.1 Unité de recherche gastro-intestinale de l'Université de Sherbrooke

CONSIDERANT:

QUE l'Unité de recherche gastro-intestinale de l'Université de Sherbrooke, en présentant pour 1974/75 un plan de développement de trois ans, s'est conformée au désir exprimé par le Conseil des universités dans son avis du 16 avril 1973;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 7

- (1. QUE l'Unité de recherche gastro-intestinale de l'Université de Sherbrooke bénéficie pour 1974/75 de dispositions transitoires, sans que cela soit, d'aucune façon, un jugement de valeur sur la demande de cet organisme;
- (2. QUE, pour ce faire, cet organisme de recherche présente au Ministère, pour cette année, des prévisions budgétaires basées sur une continuation des opérations plutôt que sur un développement de celles-ci.

4.2 Organismes ayant reçu des subventions en 1973/74 en vertu de dispositions transitoires et ayant présenté une nouvelle demande en janvier 1974.

CONSIDERANT que:

- a) les dispositions transitoires de 1973/74 incitaient les organismes recevant des subventions à ce titre à présenter, pour 1974/75, des plans de développement pour trois ans;
- b) les organismes suivants ont reçu en 1973/74 des subventions en vertu des dispositions transitoires et qu'ils figurent parmi ceux ayant adressé de nouvelles demandes en janvier 1974:
- Centre de recherche et d'innovation urbaine (Université de Montréal)
 - Centre de recherche en développement économique (Université de Montréal)
 - Centre de recherche écologique (Université de Montréal)
 - Centre de recherche en écologie (Université du Québec à Montréal)
 - Centre international de recherche sur le bilinguisme (Université Laval)
 - Centre de recherche en psycho-mathématique (Université de Sherbrooke)
- c) ces organismes ne sont pas responsables des retards qu'accusent la sélection et l'évaluation des nouvelles demandes de centre;

Le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 8

- (1. QUE, si ces six nouvelles demandes, envoyées au Ministère en
(janvier 1974, sont sélectionnées pour une évaluation de leur
(plan de développement, les six organismes jouissent, pour
(1974/75, de dispositions transitoires, sans que cela soit,
(d'aucune façon, un jugement de valeur sur les demandes;
(
- (2. QUE, pour ce faire, chacun d'eux présente au Ministère, pour
(cette année, des prévisions budgétaires basées sur une conti-
(nuation des opérations plutôt que sur un développement de
(celles-ci;
(
- (3. QUE toutes les décisions nécessaires soient prises pour que
(ces organismes soient évalués avant le 1er juin 1975.

5. Conclusion

Par cet avis, le Conseil des universités ne complète pas ses recommandations quant au chapitre des subventions à des centres dans le cadre du programme FCAC pour 1974/75. Il reste en effet à décider

- a) du deuxième versement aux centres retenus en 1973/74;
- b) des montants à allouer en vertu des dispositions transitoires;
- c) des suites à donner aux nouvelles demandes de centre adressées au Ministère en janvier 1974.

Comme convenu tout dernièrement, le ministère de l'Education fera en sorte, soit par ses fonctionnaires, soit par des comités "ad hoc", qu'un document sur les deux premières sections soit préparé, étant entendu qu'avant de faire qu'elqu'allocation de crédit que ce soit

le Ministère demandera l'avis du Conseil des universités. Quant à la section touchant aux nouvelles demandes de Centre, la Commission attend qu'un protocole lui soit présenté, après entente entre le Ministère et le Conseil.

Suite à l'opération de cette année, deux remarques doivent être faites aux autorités universitaires et aux directeurs d'organismes de recherche qui présentent des demandes de subvention spéciale pour centre. Ces remarques ne sont pas nouvelles. Le Conseil et la Commission souhaitent que les universités transmettent des dossiers de présentation courts, clairs et précis donnant le programme de recherche de l'organisme, ses objectifs, ses ressources humaines et matérielles, de même qu'un aperçu très ventilé des principaux postes budgétaires et des revenus actuels et escomptés. Sans croire qu'il est possible de présenter des documents d'une clarté à toute épreuve, la Commission de la recherche universitaire est convaincue que les universités peuvent augmenter considérablement, par des documents plus complets, l'efficacité de l'évaluation.

Nous voulons terminer cet avis en répondant à une remarque que soulève le Comité de l'action thématique de recherche nordique; ce Comité écrit:

"Deux formules (de centre) sont présentées: l'Université Laval et l'UQAC ont chacune un centre bien délimité quant à l'équipement et au personnel de recherche et de soutien et par conséquent, quant aux recherches entreprises. Le CINEP et le centre de McGill consistent en un personnel de soutien et d'administration et en un certain équipement; mais les chercheurs ne sont reliés au centre qu'en autant que leurs études portent sur le Nord et dans la mesure où ils utilisent les facilités qui y sont disponibles. Ainsi le nombre de chercheurs au CINEP peut varier considérablement dans le temps, et il en va de même à McGill; la plupart des postes ne sont pas attribués directement au centre.

Lorsqu'on considère l'infrastructure, les centres de Laval et de l'UQAC se prêtent mieux à l'examen, bien que le CEN puisse inclure une grande variété de domaines à qui il suffit d'avoir une "portée nordique". Par ailleurs, cette structure peut dans une certaine mesure gêner l'action concertée intra-universitaire et interuniversitaire, puisque la participation des chercheurs doit suivre un mode plus formel. Toutefois, ce concept permet de mieux identifier le rôle de l'université dans la recherche nordique et peut même favoriser un engagement plus concret.

A McGill et au CINEP, tout chercheur étudiant le milieu nordique peut devenir membre du centre et en faire partie pour la durée de ses travaux. La flexibilité est accrue, mais l'évaluation de l'ensemble est difficile. Il demeure que le CINEP se voue à l'ingénierie, mais le centre de McGill a une vocation large tout comme celui de Laval.

S'il y avait lieu de reconnaître une certaine spécialisation dans l'action des centres, afin d'éviter les dédoublements et de favoriser au besoin la concertation de l'effort, la formule du centre plus concret et mieux délimité serait probablement plus efficace; les centres de Laval et de McGill devraient alors occuper des champs plus restreints.

Le Comité recommande que les deux formules continuent d'être explorées et que leur rendement soit évalué plus tard, selon les résultats qu'elles produiront tant au niveau de la recherche que de l'action concertée".

Le Comité "ad hoc" de l'action thématique de recherche nordique a eu l'occasion de se pencher, lui semble-t-il, sur deux genres différents de centre: l'un avec un embryon d'infrastructure permanente ayant comme principal objectif d'attirer temporairement certains chercheurs dont les objectifs de recherche se rapprochent de ce que pourrait être le programme de recherche du centre; l'autre, plus structuré au niveau de l'administration et de la recherche, voulant mettre sur pied un programme précis de recherche, pour pouvoir budgéter son travail sur un certain nombre d'années et pour pouvoir présenter une série d'objectifs assez facilement encadrables. Il n'est pas sûr toutefois qu'il s'agisse là de deux genres différents de centre; peut-être somme-nous plutôt en présence d'une évolution qui a pour but de regrouper, de façon presque naturelle devant les problèmes à solutionner, les nécessités de la formation à dispenser et les besoins d'équipement, des équipes de recherche autour d'un noyau d'intérêts communs et d'objectifs plus précis.

Nous admettons de toute façon que tout effort de coordination sectorielle doit tenir compte des forces en présence et que, plutôt que d'imposer des structures venant d'en haut, il est préférable de susciter une coopération partant des chercheurs eux-mêmes. D'où la nécessité, lorsque les organismes de recherche ne sont pas au même stade d'évolution, d'encourager même ceux qui sont à leur tout début d'organisation. Il n'en reste pas moins, par ailleurs, que l'évaluation du rendement de chaque organisme, dans deux ans, devra permettre non seulement d'apprécier les résultats de la recherche mais aussi de faire le bilan de l'action sectorielle quant à l'organisation interuniversitaire et à la concertation qui s'en est suivie.

